

Calendrier électoral 2010

C. T. P.

<p>CTP (premier Scrutin) : date limite de dépôt des candidatures, <u>au service juridique à Nantes</u>, des professions de foi, des maquettes des bulletins de vote et des noms des délégués de liste (un titulaire et un suppléant) habilités à représenter l'organisation syndicale dans toutes les opérations électorales</p>	<p>Lundi 8 février 2010 à 12 heures (heure française)</p>
<p>CTP : réunion à Nantes des représentants des listes</p> <p>Communication de l'ensemble des candidatures, des professions de foi et tirage au sort pour déterminer l'ordre d'affichage</p>	<p>Lundi 8 février 2010 à 14 heures (heure française)</p>
<p>Envoi par TD aux postes diplomatiques de l'ordre d'affichage des professions de foi du CTP</p>	<p>Mardi 9 février 2010</p>
<p>Date limite d'affichage à l'Agence (Paris et Nantes) des candidatures et des professions de foi</p>	<p>Jeudi 11 février 2010 à 17 heures</p>
<p>Date limite d'affichage des candidatures et des professions de foi dans les SCAC et les établissements en gestion directe</p>	<p>Lundi 15 février 2010 à 17 heures (heure locale)</p>
<p>Envoi du matériel de vote aux électeurs par l'Agence aux postes diplomatiques</p>	<p>Lundi 1er mars 2010</p>
<p>Date limite d'affichage de la liste électorale à l'Agence (Paris et Nantes – liste globale), dans les SCAC et les établissements en gestion directe (extraits par pays)</p>	<p>Lundi 1er mars 2010 à 17 heures (heure locale)</p>
<p>Date limite de vérification des inscriptions et des demandes d'inscription sur les listes électorales</p>	<p>Jeudi 11 mars 2010 à 17 heures (heure locale)</p>
<p>Date limite de réclamation contre les inscriptions ou omissions sur les listes électorales</p>	<p>Mardi 16 mars 2010 à 17 heures (heure locale)</p>
<p>Clôture des listes électorales</p>	<p>Mercredi 17 mars 2010</p>
<p>Date limite pour l'envoi du matériel de vote aux électeurs par les postes diplomatiques</p>	<p>Lundi 29 mars 2010</p>
<p>Date limite de réception des votes par le bureau de vote central à Nantes</p>	<p>Jeudi 6 mai 2010 à 11 heures (heure française)</p>
<p>CTP (premier scrutin) :</p> <p>1 - recensement par le bureau de vote central à Nantes des votes reçus</p> <p>2 - détermination du quorum et dépouillement central du CTP, <u>si le quorum a été atteint</u>, et proclamation des résultats</p>	<p>Jeudi 6 mai 2010 à partir de 11 heures (heure française)</p>